Nations Unies A/61/283

Assemblée générale

Distr. générale
22 août 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Point 60 de l'ordre du jour provisoire*
Promotion de la femme

Lettre datée du 18 août 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre des informations sur la mise en œuvre du Plan d'action national de l'Ouzbékistan pour l'application des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, au titre du point 60 de l'ordre du jour provisoire.

Le Représentant permanent de l'Ouzbékistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Alisher **Vohidov**

* A/61/150.

06-47768 (F) 140906 140906

Annexe à la lettre du 18 août 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Informations sur la mise en œuvre du Plan d'action national de l'Ouzbékistan pour l'application des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

N°	*Observations et recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*	*Mesures donnant suite aux recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*	*État d'avancement des mesures prévues*
1.	Absence de définition de la discrimination à l'égard des femmes conforme l'article premier de la Convention, qui interdise la discrimination directe et indirecte dans la Constitution et la législation nationale. Application des dispositions de la Convention par les organes judiciaires	La Constitution ouzbèke reconnaît les normes généralement admises du droit international; en conséquence, garantir l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes par tous les services de l'État, des autorités territoriales et judiciaires.	La défense des droits et libertés des femmes est inscrite dans la Loi fondamentale/Constitution ouzbèke (art. 18, 46, 63, 65). La politique du Gouvernement en matière d'emploi est fondée notamment sur le principe de l'égalité des possibilités d'exercice du droit au travail et au libre choix de l'emploi pour tous, sans distinction fondée sur le sexe, l'âge, la race, l'appartenance ethnique, la langue, l'origine sociale, la situation de fortune et de fonctions, l'attitude vis-à-vis de la religion, les croyances, l'appartenance à des associations ou d'autres circonstances sans rapport avec les compétences professionnelles et les résultats du travail (loi sur l'emploi, 1998). Par ailleurs, le Code du travail prévoit des avantages pour les femmes : temps libre supplémentaire, temps de travail plus court, garanties en cas de suspension du contrat de travail à l'initiative de l'employeur, etc. La loi sur l'éducation prévoit l'égalité des citoyens en matière de droit à l'éducation, sans distinction fondée sur le sexe, l'âge, la race, l'appartenance ethnique, la langue, l'origine sociale, la situation de fortune et de fonctions, l'attitude vis-à-vis de la religion, les croyances, ou l'appartenance à des associations. Le texte de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est traduit en ouzbek et publié à grand tirage, il est diffusé gratuitement dans tous les séminaires, colloques et autres manifestations organisés par les organismes gouvernementaux, les associations et les organisations non gouvernementales pour expliquer les dispositions de la Convention.

N°	*Observations et recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*	*Mesures donnant suite aux recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*	*État d'avancement des mesures prévues*
			Le Comité des femmes a créé conjointement avec l'Ombudsman un groupe de suivi chargé de contrôler l'application de la Convention dans les régions, qui établit chaque année un rapport analytique sur ses constatations et le présente aux pouvoirs locaux des régions pour suite à donner. Des émissions radiophoniques servent à expliquer les articles de la Convention dans toutes les régions, et la presse périodique, de même que les bulletins d'information, font paraître des articles et des essais sur ce sujet. Des commissions parlementaires (des deux chambres) contrôlent régulièrement la mise en œuvre de la Convention.
2.	Élaboration d'un projet de loi sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes	Étudier la question et déposer une proposition en ce sens Assurer un suivi constant de l'application de la législation ouzbèke visant les droits des femmes et avancer des propositions au Parlement et au Conseil des ministres	Le Centre national des droits de l'homme a mis au point un projet de loi sur l'égalité des droits et des chances, qui a été examiné lors d'un séminaire conjoint par des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales, des parlementaires et des organisations internationales. Le projet est actuellement à l'étude dans les ministères. L'Ombudsman a analysé la législation en vigueur en matière de droits des femmes, grâce à des études réalisées avec l'aide des services locaux de l'État, des pouvoirs locaux, du secteur associatif et des médias, portant sur les sujets suivants : – Respect du droit des mères, des enfants et des familles défavorisées aux prestations sociales dans la province du Syr-Daria (2001); – Prévention de la criminalité des mineurs dans la province du Ferghana (2001); – Respect des droits des femmes entrepreneurs dans la province de Boukhara; – Respect du droit des enfants à l'éducation moyenne spéciale et à l'éducation professionnelle dans la province du Khorezm (2002); – Garanties des droits de la procréation aux femmes dans la province de Djizak (2002);

N°	*Observations et recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*	*Mesures donnant suite aux recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*	*État d'avancement des mesures prévues*
			– Réadaptation des mineurs dans la province de Tachkent (2003); – Respect et défense des droits des patients enfants dans la province de Samarcande (2003); – Défense judiciaire des droits du travail dans la province de Navoi (2003); – Respect et défense des droits des patients enfants dans la province de Samarcande (2003); – Respect des droits des patients des établissements de soins des provinces du Ferghana, d'Andijan et de Namagan (2003); – Respect des droits à l'accès aux tribunaux, étude réalisée dans les provinces du Sourkhan-Daria, du Kachka-Daria et de Tachkent, ainsi que dans la République du Karakalpak et dans la ville de Tachkent (2004); – Garanties des droits et des intérêts légitimes des propriétaires de logement en Ouzbékistan (2005-2006). Au deuxième semestre de 2006, on étudiera la manière dont sont garantis les droits des femmes en matière de droit du travail dans les industries légères des provinces de la vallée du Ferghana. Les conclusions des études ont débouché sur des fiches signalétiques, présentées pour suite à donner aux comités parlementaires compétents, au Conseil des ministres, aux ministères compétents et aux autorités territoriales.
3.	Pour lutter contre les mentalités patriarcales et les comportements correspondants à l'égard des femmes, élaborer des programmes éducatifs spéciaux, revoir les programmes et les manuels scolaires	Afin d'accroître le rôle des femmes dans la société, concevoir et réaliser des programmes spéciaux dans les établissements d'enseignement de tout type À partir de programmes spéciaux, organiser, dans les établissements d'enseignement, les	Des programmes spéciaux de promotion de l'égalité entre femmes et hommes ont été élaborés et mis en œuvre afin de lutter contre les stéréotypes et les relations de type patriarcal entre les sexes. On enseigne par exemple dans les établissements d'enseignement supérieur, dans les disciplines Études culturelles et Fondements spirituels, des aspects tels que l'éducation et le droit, les fondements culturels et éducatifs de l'égalité juridique entre les femmes et les hommes, etc.

N°	*Observations et recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*	*Mesures donnant suite aux recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*	*État d'avancement des mesures prévues*
		mahalla, les entreprises et les associations, des séances mensuelles de diffusion de connaissances juridiques à l'intention des femmes, en faisant appel à des juristes éminents et à des praticiens spécialisés	Ces deux dernières années, les thèmes susmentionnés ont été traités dans plus de 12 500 séminaires, 1 750 tables rondes, et 1 575 réunions. Des représentantes d'organisations féminines ont acquis des connaissances sur les instruments juridiques internationaux (Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Programme d'action de la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement). Dans les mahalla sont désormais organisés chaque mois des cours sur les droits de la femmes faisant appel à des juristes, des politologues et d'autres spécialistes éminents. Des cours sur la santé sont assurés aux élèves des petites et des grandes classes; grâce à un concours du FNUAP, de l'UNESCO et de l'UNICEF a été publiée une documentation pédagogique attrayante pour la promotion d'un mode de vie sain, de la prévention des maladies sexuellement transmissibles et de l'infection au VIH/sida.
4.	Niveau insuffisant des campagnes de lutte contre les stéréotypes dans les médias	Organiser à l'échelon national et régional des émissions de radio et télévision, et des articles de presse pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	La télévision nationale diffuse chaque semaine des émissions spécialement consacrées aux droits de l'homme, y compris à la défense des droits et des intérêts des femmes. La radio diffuse des émissions de formation hebdomadaires sur le même sujet, préparées avec la participation active d'organisations non gouvernementales. Pendant le premier semestre de 2006, l'Agence nationale d'information de l'Ouzbékistan a mis au point 300 documents d'information et des photos consacrés aux questions d'égalité entre les hommes et les femmes.
5.	Prendre des mesures, notamment des mesures supplémentaires provisoires, pour accroître le nombre des femmes dans les organes de décision. Organiser des programmes éducatifs spéciaux pour sensibiliser à ce problème	Présenter des propositions de modifications et de dispositions supplémentaires de la législation en vigueur, afin d'accroître le nombre de femmes dans les organes de décision	Une disposition ajoutée à l'article 22 de la loi sur les élections prévoit l'introduction d'un quota de 30 % de femmes parmi les candidats à la députation (des deux chambres du Parlement) présentés par les partis politiques. Les femmes représentaient 16 % des titulaires de postes des hautes sphères gouvernementales au début de 2005. Les organes législatifs et représentatifs en comptaient 15,2 %, les organes du

N°	Observations et recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Mesures donnant suite aux recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	État d'avancement des mesures prévues
			pouvoir exécutif 3,4 %, les organes du pouvoir judiciaire 22,7 %. À l'heure actuelle des femmes sont à la tête de la Fédération des syndicats, ainsi que de 29 % d'unions syndicales nationales, de 22 % d'unions syndicales territoriales, de 24 % d'organes syndicaux sectoriels à l'échelon des provinces, des villes et des districts, et de 39 % de sections syndicales. Le nombre de femmes enseignant dans les établissements d'enseignement supérieur du pays est de 7 980 (soit 36 % des enseignants du supérieur). Parmi les étudiants de ces établissements, il y 86 620 étudiantes (39 % du total). Parmi les enseignants des écoles d'enseignement général, les femmes, qui sont au nombre de 294 116, représentent 65,7 %.
		Former du personnel en réserve à des postes de responsabilité dans tous les ministères, services et organismes Afin de perfectionner les connaissances politiques, juridiques et économiques des femmes constituant la réserve, organiser pour elles une formation à l'Académie des sciences sociales et politiques de la présidence, à l'Académie de gestion des affaires et dans d'autres établissements d'enseignement	Des femmes spécialistes ont été formées dans tous les ministères, services et autorités territoriales, constituant une réserve de personnel. Les femmes sont plus nombreuses parmi les auditeurs de l'Académie des sciences sociales et politiques de la présidence, de l'Académie de gestion des affaires et d'autres établissements d'enseignement. Entre 2001 et 2006, 38 femmes ont achevé le cycle d'études de l'Académie des sciences sociales et politiques, 11 ont terminé celui de l'Académie de gestion des affaires; elles occupent maintenant des postes de direction dans différents secteurs. En septembre-octobre 2005, 197 femmes cadres ont suivi un cycle de perfectionnement à l'Académie des sciences sociales et politiques de la présidence.
		Organiser des séminaires et des cours de formation afin de faire connaître l'expérience des femmes éminentes, et leurs succès en politique, en affaires ou dans d'autres secteurs	Le Comité des femmes a organisé conjointement avec d'autres associations plus de 3 000 séminaires sur l'accroissement de la participation des femmes à la vie active.

N°	*Observations et recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*	*Mesures donnant suite aux recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*	*État d'avancement des mesures prévues*
		Inclure dans la deuxième édition de l'*Encyclopédie de la femme* des informations sur les femmes en vue	La deuxième édition de l'*Encyclopédie de la femme* comprend des informations sur les femmes en vue.
6.	Parvenir à l'égalité entre hommes et femmes à tous égards, les femmes étant vues comme faisant valoir leurs droits	Assurer la réalisation des programmes gouvernementaux visant à accroître le rôle des femmes dans la vie politique et sociale	Les programmes gouvernementaux suivants sont en cours de réalisation dans toutes les régions, les districts et les villes : – Orientations prioritaires des activités d'information médicale à l'intention des familles, et d'amélioration de la santé des femmes et des enfants (2002-2007); – Campagne de communication pour la mise en œuvre du décret présidentiel n° UP-3434 du 25 mai 2004, « Mesures complémentaires de soutien à l'activité du Comité des femmes d'Ouzbékistan »; – Programme de dépistage à l'intention des mères et des enfants; – Programmes territoriaux d'aide à l'emploi des femmes pour la période 2005-2007. Ces programmes comportent des mesures de valorisation du rôle social des femmes, d'accroissement de leur participation à la vie active dans tous les secteurs, d'aide à l'emploi des femmes, d'amélioration de leur santé, de prévention de la criminalité, du suicide des femmes, etc. La réalisation des mesures programmées est contrôlée chaque trimestre, lors de réunions d'une Commission gouvernementale permanente présidée par le Premier Ministre.
		Mettre au point des documents et des brochures de vulgarisation sur les droits des femmes	Le Comité des femmes a mis au point avec l'Institut de surveillance de la législation en vigueur une *Anthologie juridique*, un guide pratique *Le genre à l'ordre du jour*, et les brochures *Droits de la femme – droits humains*, *Voix de femmes d'Asie centrale*, des manuels sur les questions de genre pour les écoles secondaires, et d'autres documents.

N°	Observations et recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Mesures donnant suite aux recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	État d'avancement des mesures prévues
		Organiser, dans les établissements d'enseignement, les mahalla, les entreprises et les organismes des séminaires, des réunions et des conférences sur les thèmes « La femme et le droit », « La loi est la même pour tous » et « Connaissez-vous vos droits? »	Sur tous les lieux de travail, dans les établissements d'enseignement et dans les mahalla ont été organisées des tables rondes, des conférences et des séances de formation permettant de développer les connaissances des femmes et des filles sur le droit et les sources d'information. Au total, le Programme d'action national pour les droits de l'homme a permis de réaliser plus de 4 800 séminaires et séances de formation sur les droits de l'homme et le genre. On organise aussi des tables rondes et des conférences nationales annuelles servant à faire le bilan de l'année écoulée.
		Réaliser des reportages spéciaux à diffuser dans les périodiques féminins, à la télévision et à la radio, afin de mieux faire connaître le droit aux femmes	Les médias ouzbeks de tout niveau ont des rubriques consacrées à développer les connaissances qu'ont les femmes du droit et des questions juridiques. La radio diffuse des émissions hebdomadaires de formation sur les droits des femmes.
7.	Définition d'une politique globale intégrée en matière d'égalité des sexes	Analyser ce que font dans la pratique les ministères et services, les institutions juridiques et les administrations territoriales pour promouvoir l'égalité des sexes, et formuler des recommandations concrètes pour améliorer leur activité	L'un des moyens de suivi de la réalisation des droits est le sondage auprès de différents groupes de population, par lequel on étudie l'activité des autorités territoriales visant l'égalité des sexes, pour élaborer des recommandations et des propositions destinées à l'améliorer. Les organisations compétentes organisent systématiquement avec des organisations internationales des séminaires sur le genre; il existe désormais une organisation sans but lucratif, le Bureau du genre et du développement, qui forme des spécialistes de la question pour les ministères et services, et on publie chaque année un recueil statistique *Femmes et hommes d'Ouzbékistan*.
		Analyser sous l'angle de l'égalité des sexes la législation en vigueur dans le pays, et formuler des recommandations d'améliorations à apporter	On a analysé avec la participation d'organisations non gouvernementales féminines le Code du travail et le Code de la famille, et formulé des propositions d'amendement. Depuis 1998, l'Institut de surveillance de la législation en vigueur analyse les lois en vigueur, ainsi que la législation adoptée, au fur et à mesure de son adoption.

N°	*Observations et recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*	*Mesures donnant suite aux recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*	*État d'avancement des mesures prévues*
8.	Revoir le mandat des instances nationales existantes pour intégrer le souci de l'égalité des sexes dans les politiques et les programmes	Élaborer et appliquer des mesures visant à accroître le rôle des femmes dans la société, à faire respecter la parité dans tous les secteurs de la société, à développer les connaissances juridiques des femmes et à assurer la participation des femmes dans les élections aux organes représentatifs de tout niveau Organiser une table ronde avec la participation de toutes les instances qui s'occupent de questions féminines, pour perfectionner leurs activités sur la base des recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Des programmes gouvernementaux visant à renforcer le rôle des femmes dans la famille et dans la société, à développer leurs connaissances juridiques et économiques, et à assurer leur protection sociale ont été approuvés chaque année à compter de 1998. Deux fois par an, des conférences sont consacrées au renforcement du rôle des femmes dans les instances de décision. Des crédits budgétaires sont alloués à l'exécution de tous ces programmes gouvernementaux.
9.	Renforcer les instances nationales de tout niveau s'occupant des questions féminines	Organiser des séminaires réguliers pour développer les connaissances des responsables des organismes s'occupant des questions féminines en matière de parité et de valorisation du statut des femmes	L'Ouzbékistan s'est doté d'un dispositif renforcé chaque année pour améliorer la situation des femmes au niveau du pouvoir législatif et de l'exécutif. Le rôle des femmes dirigeantes fait l'objet d'études plus développées et plus étendues. Depuis 2000, des réunions trimestrielles permettent à des représentants d'organisations non gouvernementales sans but lucratif de discuter avec des parlementaires, des fonctionnaires gouvernementaux et des représentants de partis politiques des orientations prioritaires du Programme d'action, dont l'accroissement du rôle des femmes dans la société. Dans les six premiers mois de 2006, l'Ouzbékistan a accueilli deux conférences internationales consacrées aux problèmes du rôle des femmes aux postes de commande des partis politiques, et deux forums d'organisations non gouvernementales féminines.

N°	*Observations et recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*	*Mesures donnant suite aux recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*	*État d'avancement des mesures prévues*
10.	Garantir la protection des femmes contre la violence, y compris la violence domestique. Organiser des séances d'information des femmes sur toutes les formes de violence	Mener de larges activités de communication parmi les femmes sur les privilèges qui leur sont garantis par le Code civil, le Code du travail et d'autres textes législatifs. Mettre au point des documents et des brochures de grande diffusion sur ces questions	On s'emploie par différentes mesures à prévenir la violence domestique en Ouzbékistan. Les activités sont menées par les comités de mahalla, les organisations féminines, les inspecteurs des services de prévention du Ministère de l'intérieur et d'autres. Au premier trimestre de 2006, les seuls inspecteurs des services de prévention ont examiné 58 880 pétitions, dont 13 756 portant sur des questions de vie familiale.
		Organiser dans les mahalla des causeries sur le thème « Obligations des hommes et des femmes dans la famille », mener des activités de promotion pour mieux faire connaître la Convention	Les organisations susmentionnées organisent des rencontres avec la population (55 000 durant le premier semestre de 2006) sur le respect des droits des femmes. Ces rencontres permettent de faire connaître les dispositions du Code de la famille et du Code pénal, et on s'y attache à inculquer aux hommes le sens de leurs responsabilités familiales. Les services du Ministère de l'intérieur s'occupent de 20 393 fauteurs de troubles familiaux fichés, qui sont suivis individuellement. Pendant ce même premier trimestre de 2006, on a ouvert dans le pays 7 centres d'adaptation sociale, 25 centres de crise, et des centres de protection sociale de la famille, qui bénéficient tous du soutien de l'État. Dans le cadre des programmes spéciaux, on forme les membres de six groupes-cibles : les responsables des municipalités (khokim), les fonctionnaires des services de répression, les dirigeants des mahalla, ceux du mouvement de jeunesse Kamolot, les chefs religieux, et les médias.
11.	Organiser un enseignement des questions d'égalité entre femmes et hommes pour tous les hauts fonctionnaires, les fonctionnaires des services de répression, et les membres des municipalités (khokim) et des mahalla	Mener la formation aux questions d'égalité des fonctionnaires des services de répression, des membres des municipalités (khokim) et des autorités locales Organiser des émissions diffusées par les stations de radio et de télévision	Dans toutes les émissions de télévision et de radio susmentionnées sur les droits des femmes, on évoque la prophylaxie et la prévention de la violence domestique.

N°	*Observations et recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*	*Mesures donnant suite aux recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*	*État d'avancement des mesures prévues*
		nationales et locales sur les affaires de violence à l'encontre des femmes et les moyens de la prévenir.	
12.	Manque d'informations et absence de politique définie face à la traite des femmes et des filles	Étudier systématiquement les cas de traite des femmes et des filles, communiquer des informations trimestrielles à ce sujet au Conseil des ministres	En 2003 a été constituée la Commission nationale pour la prévention de la traite des êtres humains, composée de représentants d'organismes d'État, des services de répression et d'organisations non gouvernementales. Un Plan d'action national de prévention de la traite des êtres humains a été mis au point et approuvé.
13.	Engager des poursuites pénales contre les coupables de traite des femmes, et prendre les mesures de prévention nécessaires	Garantir que quiconque se rend coupable de traite d'êtres humains soit traduit devant un tribunal pénal selon la procédure établie	Des services spécialisés de prévention et de lutte contre les infractions concernant l'exploitation illicite et la traite des êtres humains ont été créés dans les services de police judiciaire et les services chargés de la prévention. Au cours du premier trimestre de 2006, on a enregistré 135 infractions visées par l'article 135 du Code pénal, et retrouvé 107 auteurs de ces infractions (en 2005, les chiffres correspondants étaient de 119 infractions et 87 auteurs retrouvés). Afin de prévenir les infractions concernant l'exploitation illicite et la traite des êtres humains, on mène un grand travail d'information dans la population. On s'intéresse particulièrement aux catégories à risque, auxquelles appartiennent le plus souvent les victimes de ces infractions. À tous les stades des formalités à accomplir avant un voyage à l'étranger et lors du passage des frontières douanières et nationales du pays, tous les services de répression compétents s'efforcent de déceler les femmes qui pourraient être victimes de la traite. On appelle l'attention des personnes se rendant à l'étranger sur la responsabilité qui serait la leur en cas d'infraction à la législation des pays étrangers, notamment pour ce qui est de la migration illicite et de pratique d'activités prohibées. Les services du Ministère de l'intérieur contrôlent l'activité des agences touristiques qui organisent des voyages de jeunes à l'étranger.

N°	Observations et recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Mesures donnant suite aux recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	État d'avancement des mesures prévues
			La lutte contre la traite d'êtres humains fait appel à la participation de l'ensemble des services gouvernementaux, locaux et non gouvernementaux.
14.	Prendre d'urgence des mesures pour prévenir une baisse du nombre des femmes suivant un enseignement postsecondaire	Élaborer et mettre en œuvre des mesures d'incitation des jeunes filles douées, et développer l'intérêt des jeunes filles pour les connaissances Organiser des campagnes d'information des jeunes rurales sur les disciplines scientifiques, les femmes scientifiques éminentes, les jeunes femmes talentueuses et leurs réalisations Améliorer l'activité des unités locales de l'association Olima	Les femmes représentent 39 % du total des étudiants du postsecondaire. On cherche systématiquement à accroître le nombre des femmes fréquentant ces établissements, notamment en développant les informations générales et juridiques des jeunes filles, surtout rurales. Afin d'ouvrir plus largement l'enseignement supérieur aux jeunes filles, une conférence, organisée par la Chambre législative du Parlement avec le Ministère de l'enseignement supérieur et moyen spécialisé et le Comité des femmes, a été consacrée le 28 février 2006 aux questions théoriques et pratiques de la protection sociale des étudiants et étudiantes mariés. Par décret présidentiel a été créé, pour encourager les jeunes filles particulièrement douées, le prix national Zoulfia, décerné chaque année la veille de la Journée internationale de la femme (8 mars). Le nombre de femmes scientifiques augmente : les femmes représentent 45,3 % du total des candidats à une maîtrise et 37,1 % des candidats à un doctorat. L'activité des organisations féminines visant à faire participer les jeunes filles aux unions de créateurs a été développée, et on organise des séminaires sur l'égalité des sexes et les différentes options offertes à quiconque veut poursuivre des études.
15.	Adopter et mettre en œuvre des mesures pour prévenir le chômage des femmes, la discrimination à l'embauche, dans la formation, les promotions et les licenciements	Mettre au point des programmes spéciaux pour l'emploi des femmes, qui assurent le respect de leurs droits	Par décision du Conseil des ministres en date du 29 juin 2004 a été adopté un programme spécial d'application du décret présidentiel du 25 mai 2004, relatif aux mesures complémentaires de soutien à l'activité du Comité des femmes. Une section de ce programme, consacrée à l'emploi et à l'exercice des droits des femmes (droits sociaux, travail), prévoit d'assurer un emploi chaque année à au moins 217 000 chômeuses, à l'aide de crédits prélevés sur le budget de l'État.

N°	*Observations et recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*	*Mesures donnant suite aux recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*	*État d'avancement des mesures prévues*
			Suivant ce programme national ont été mis au point en 2005 des programmes territoriaux pour l'emploi des femmes, qui sont en cours de réalisation. Au premier semestre de 2006, on était arrivé à 63 % des créations d'emploi prévues pour les femmes, soit 137 800 emplois. On développe le microcrédit et les prêts aux femmes entrepreneurs. Des coopératives de crédit ont été ouvertes dans sept des provinces du pays, elles comptent actuellement plus de 6 000 membres.
		Collecter des données sur les chômeuses à l'échelon des provinces, des villes et des districts, et, selon les possibilités de chaque région, élaborer et réaliser des programmes régionaux d'emploi pour ces chômeuses	Les comités locaux des femmes, avec les services locaux du Ministère du travail et de la protection sociale, ont constitué une banque de données sur les femmes qui ont besoin d'une aide pour l'emploi, et élaboré des programmes de formation, avec aide à l'embauche. La formation dispensée comprend également une initiation juridique, on explique les avantages assurés par l'État, ainsi que les dispositions du Code du travail et des autres textes législatifs en vigueur.
		Assurer le respect du Code du travail dans toutes les entreprises et administrations où travaillent des femmes. Diffuser l'information sur les avantages prévus pour les femmes	Les inspecteurs du travail, lors des inspections auxquelles ils procèdent régulièrement dans les entreprises et les administrations, notamment dans les 542 d'entre elles où ils se sont rendus durant le premier semestre de 2006, n'ont pas mis en évidence de cas de discrimination à l'égard des femmes. Dans chacune des entreprises ou administrations, les inspecteurs diffusent des informations sur les avantages assurés aux femmes par la législation du travail. Pendant l'année écoulée, plus de 600 000 femmes ont obtenu des congés supplémentaires, 20 000 femmes ont obtenu en sus de la durée réglementaire un à deux mois de congé de maternité payé par l'employeur, 200 000 mères de famille nombreuse ayant des enfants d'âge préscolaire ont bénéficié d'une réduction de la journée de travail et d'une aide matérielle, plus de 40 000 femmes en congé parental auprès d'un enfant âgé de 2 à 3 ans ont bénéficié d'une aide matérielle (l'allocation de l'État est versée jusqu'à l'âge de 2 ans) et toutes les femmes ayant un enfant de moins de 3 ans ont droit à une réduction de la journée de travail.

N°	Observations et recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Mesures donnant suite aux recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	État d'avancement des mesures prévues
			Dans tous les lieux de travail, les syndicats, l'administration et les organisations non gouvernementales sans but lucratif organisent des séminaires d'information juridique.
		Préparer l'adhésion à la Convention concernant le travail de nuit des femmes, à la Convention concernant l'emploi des femmes aux travaux souterrains, et à la recommandation concernant le travail des femmes ayant des obligations familiales	On a achevé les préparatifs de l'adhésion aux conventions concernant le travail de nuit des femmes, et concernant l'emploi des femmes aux travaux souterrains, ainsi qu'à la recommandation concernant le travail des femmes ayant des obligations familiales. Les ministères et services compétents en sont au stade de la coordination, les propositions correspondantes seront ensuite transmises au Ministère des affaires étrangères. En vertu de l'article 225 du Code du travail entré en vigueur le 1er avril 1996, il est interdit d'employer des femmes à des travaux souterrains, à l'exception de travaux ne faisant pas appel à la force physique ou de services sanitaires ou de proximité.
16.	Revoir régulièrement la législation afin de réduire les obstacles que rencontrent les femmes sur le marché du travail	Mettre en place une analyse systématique de la manière dont sont appliquées la législation et la réglementation, ainsi que les décisions gouvernementales, concernant l'emploi des femmes, pour ensuite recommander des mesures à prendre	On a analysé en 2004 l'application de la législation visant les relations du travail, et des recommandations ont été avancées pour améliorer la situation des femmes. Les bureaux régionaux de l'Ombudsman prévoient de contrôler au deuxième semestre de 2006 le respect des droits des femmes aux garanties et avantages supplémentaires prévus par la législation du travail.
17.	Mettre en place des programmes spéciaux de formation et de recyclage à l'intention de différents groupes de chômeuses	Élaborer des mesures pour la formation, le recyclage et l'amélioration des qualifications des chômeuses, en fonction des nécessités du marché du travail Faciliter la participation des femmes entrepreneurs à des colloques et conférences internationaux, ainsi	Le Centre pour le développement des marchés de la Chambre de commerce et d'industrie a mis en place des cours spéciaux permanents à l'intention des femmes « Démarrer une affaire », « Introduction aux affaires », etc. Pendant l'année écoulée, 350 femmes ont bénéficié d'une formation. Le Centre a des antennes dans 7 régions, où 1 528 entrepreneurs, dont 611 femmes, ont reçu une formation en 2005; il est prévu d'en former 1 029, dont 476 femmes, en 2006. Afin d'encourager l'activité des entrepreneurs dans le pays, on organise chaque année, sur une initiative du Président de la République, le

N°	Observations et recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Mesures donnant suite aux recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	État d'avancement des mesures prévues
		qu'à des foires et expositions internationales	concours Tachabbous, auquel des femmes participent activement. En 2006, il y a eu 41 candidats, dont 13 femmes. Des femmes entrepreneurs peuvent bénéficier d'une formation complémentaire à l'étranger.
18.	Collecter systématiquement des données selon le sexe dans l'économie	Collecter des données sur l'emploi des femmes dans toutes les branches d'activité et, en fonction des résultats, mettre en place des aides à l'emploi des femmes selon les possibilités sur le marché du travail	On a réalisé une étude sur l'emploi des femmes dans toutes les branches. En 2004, il y avait dans le pays 4 356 300 femmes et 5 554 300 hommes pourvus d'un emploi (respectivement 44 % et 56 %). La participation des femmes à l'activité économique est légèrement inférieure à celle des hommes, respectivement 63,2 % et 78,5 %. Les branches traditionnelles d'emploi des femmes sont la santé, l'éducation, la culture, l'art, les sciences et les services scientifiques (les femmes y représentent 73 à 75 % des personnes pourvues d'un emploi). Ces dernières années, les programmes régionaux d'aide à l'emploi des femmes ont prévu d'aider chaque année 217 600 chômeuses à trouver un emploi, et surtout de les aider à créer des petites et moyennes entreprises.
19.	Amélioration de la santé de la procréation des femmes	Assurer l'exécution des programmes gouvernementaux « Génération en bonne santé », « Mère et enfant » Élaborer et réaliser un programme gouvernemental d'amélioration de la santé de la procréation et des connaissances médicales des jeunes familles, des filles et des femmes	Les services gouvernementaux compétents mettent en œuvre avec des associations les décisions gouvernementales suivantes : – Décret du Conseil des ministres n° 242 du 5 juillet 2002, relatif aux orientations prioritaires en matière d'information médicale des familles, d'amélioration de la santé des femmes, de naissance et d'éducation d'une génération montante en bonne santé; – Décret du Conseil des ministres n° 32 du 25 janvier 2002, relatif à des mesures complémentaires pour l'amélioration de la santé des femmes et de la génération montante; – Décret du Conseil des ministres n° 515 du 2 novembre 2004, relatif au projet de la Banque asiatique de développement visant l'amélioration de la santé des femmes et des enfants;

N°	*Observations et recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*	*Mesures donnant suite aux recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*	*État d'avancement des mesures prévues*
			– Décret du Conseil des ministres n° 365 du 25 août 2002, relatif à l'approbation de la proposition d'examen médical prénuptial; – Décret du Conseil des ministres n° 153 du 11 août 2005, relatif aux mesures d'application du Programme national de farine enrichie; – Programme stratégique de lutte contre la propagation de l'épidémie de VIH/sida pour la période 2003-2006. Des programmes régionaux, de district et municipaux sont exécutés sur la base des programmes indiqués. Une commission gouvernementale présidée par le Vice-Premier Ministre chargé de la santé coordonne la réalisation des programmes gouvernementaux consacrés à l'amélioration de la santé des femmes et des enfants. Grâce aux activités d'amélioration de la santé de la procréation, le taux de natalité a été en 2005 de 20,4 ‰, contre 34,5 ‰ en 1991. La mortalité maternelle, qui était de 34,1 pour 100 000 naissances vivantes en 2001, est descendue en 2005 à 30,8. La proportion de naissances survenant à moins d'un an après une autre, qui était de 0,3 % en 2001, est tombée à 0 % en 2005, celle des naissances survenant moins de deux ans après une autre est passée de 7,1 à 5,7 %, et les naissances espacées de plus de 2 ans, qui représentaient 92,4 % du total en 2001, en représentaient 94,3 % en 2005 (la proportion de primipares passant de 34,9 % en 2001 à 39,7 % en 2005).
		Mener des activités locales de communication auprès des femmes, des hommes et des jeunes sur la constitution de familles en bonne santé et l'amélioration de la santé de la procréation	Les organismes publics et non gouvernementaux mènent tous les activités locales de communication sur la constitution de familles en bonne santé, et la protection des droits et de la santé de la procréation. Durant le premier semestre de 2006, ils avaient déjà consacré plus de 23 000 séminaires, réunions et causeries sur ces sujets.

N°	Observations et recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Mesures donnant suite aux recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	État d'avancement des mesures prévues
			Il existe désormais des antennes médicosociales qui assurent le diagnostic, les soins et l'aide sociale aux habitants des districts difficiles d'accès. Au cours du premier semestre de 2006, on a étudié la situation sociale des familles et l'état de santé de la population, en particulier des femmes et des enfants, dans plus de 2 000 mahalla du pays.
		Élaborer sur des bases scientifiques des recommandations aux employeurs sur la protection des futures mères contre les impacts nuisibles des modes de production et leur prévention	Un programme spécial de mesures techniques et sanitaires d'amélioration des conditions de travail des femmes a été mis au point; il est en cours d'exécution. Une femme qui prend un emploi où les conditions de travail sont difficiles bénéficie d'une visite médicale gratuite. Toutes les travailleuses passent une visite médicale à la suite de laquelle celles dont la santé laisse à désirer se voient présenter des recommandations d'interventions thérapeutiques. Les normes sanitaires de charges maximales tolérées pour les femmes ont été revues, les travaux pénibles ont été recensés dans une liste approuvée par décision gouvernementale et il est interdit (totalement ou partiellement) d'y employer des femmes. Les services de veille épidémiologique contrôlent régulièrement les conditions de travail des femmes au moyen de tests en laboratoire et de mesures; on contrôle également la conformité des pratiques aux normes sanitaires, à la réglementation et autres textes statutaires.
20.	Améliorer la politique de planification familiale. Prendre des mesures de prévention des grossesses non désirées, assurer l'approvisionnement en contraceptifs modernes	S'employer à rendre plus efficace la diffusion d'informations dans la population sur les moyens de prévenir les grossesses non désirées, sur l'espacement des naissances et sur les effets nocifs de l'avortement	Le Ministère de la santé mène, avec les organismes publics et non gouvernementaux, des campagnes systématiques d'information de la population sur les moyens de prévenir les grossesses non désirées et l'espacement des naissances, notamment en organisant des réunions. On constate en conséquence une amélioration des indicateurs relatifs aux enfants et aux accouchements avec assistance. Pour préserver la santé des femmes en âge de procréer, et prévenir les grossesses non désirées, le Gouvernement ouzbek met gratuitement à leur disposition toutes les formes de contraceptifs.

N°	Observations et recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Mesures donnant suite aux recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	État d'avancement des mesures prévues
			La question est examinée tous les trimestres aux réunions de la Commission permanente du Gouvernement chargée des orientations prioritaires des activités d'information médicale à l'intention des familles, et d'amélioration de la santé des femmes et des enfants.
		Consacrer systématiquement des réunions d'agents sanitaires avec les femmes en âge de procréer, dans les dispensaires desservant ces femmes et dans les mahalla, aux questions de santé de la procréation et à l'utilisation de contraceptifs modernes	Dans tous les dispensaires desservant les femmes et autres établissements sanitaires, on organise, avec la participation d'associations et de fonds, des réunions avec des agents sanitaires sur les contraceptifs modernes, les moyens de les obtenir et les méthodes d'utilisation.
21.	Promotion d'un mode de vie sain parmi les femmes (prévention de l'utilisation du tabac par les femmes)	Organiser des causeries, des réunions, des soirées questions-réponses spécialement consacrées au mode de vie sain	L'institut « La santé », qui a des antennes dans toutes les régions du pays, s'emploie régulièrement, avec l'aide de militants des mahalla, des comités féminins, des organisations de jeunesse et d'autres organisations non gouvernementales, à promouvoir un mode de vie sain parmi les femmes, sur les thèmes suivants : « Prévention des mariages précoces et entre personnes apparentées », « Grossesses précoces, grossesses tardives », « Complications que risquent les femmes qui ont de nombreuses grossesses rapprochées », « Espacement souhaitable des naissances », « Prévention des grossesses non désirées », « Méthodes modernes de contraception », « Prévention de la carence en iode et de l'anémie », « Avantages de l'allaitement au sein ». On diffuse des brochures, des fiches d'information, des tracts et des vidéos sur le mode de vie sain. Des antennes médicosociales assurent auprès de la population la promotion d'un mode de vie sain par des campagnes d'informations, des conférences, des causeries et des réunions.

N°	*Observations et recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*	*Mesures donnant suite aux recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*	*État d'avancement des mesures prévues*
22.	Mettre en place des cours d'éducation sexuelle dans les écoles	Assurer une préparation spirituelle, psychologique, physique et médicale des jeunes à la vie familiale, élaborer un ensemble de recommandations et de guides méthodiques sur le sujet	Ces questions sont traitées dans les programmes scolaires; les cours aux enfants et aux adolescents sont assurés par des médecins spécialisés : – De la 1re à la 4e année d'études, « La santé »; – De la 5e à la 9e année, « Les bases de la santé »; – De la 5e à la 7e année, « L'adolescence »; – En 10e et 11e année, « Les bases d'une famille en bonne santé ».
		Faire connaître les effets sur la santé des femmes des boissons alcoolisées, du tabac et des stupéfiants	
		Organiser dans les écoles des débats avec les élèves sur les sujets suivants : « Le développement de l'organisme à l'adolescence », « Physiologie de la période de maturation », « Fondements d'hygiène pour filles et garçons »	Chaque année, grâce à des fonds budgétaires et à un financement de donateurs, on publie des brochures, des vidéos et des manuels, diffusés gratuitement aux élèves des établissements d'enseignement, aux étudiants, aux jeunes mariés et aux jeunes mères. Dans tous les bureaux d'état civil, il y a des cours sur le thème « Famille nouvelle », fréquentés par les jeunes qui se marient. Le fonds Soglom avlod outchoun (Pour une génération montante en bonne santé) réalise dans tous les établissements d'enseignement général du pays le programme « L'adolescence », qui en 2006 a touché 36 000 adolescents.
23.	Définir et mettre en œuvre des mesures écologiques visant la santé des mères et des enfants	Élaborer et mettre en application un train de mesures destinées à améliorer la santé des femmes et des enfants	Le fonds Ecosan a élaboré avec des organisations compétentes des programmes intégrés, actuellement en cours de réalisation (La femme et l'écologie; Les enfants, l'écologie et la santé), qui visent l'amélioration de la situation environnementale et, par voie de conséquence, la protection de la santé des femmes et des enfants. Les Journées de l'écologie et de la santé permettent de réaliser différentes activités de protection de la nature, des activités étendues d'information et de promotion sur l'écologie et la protection de la santé des femmes et des enfants. Compte tenu de la situation qu'entraîne la baisse des eaux de la mer d'Aral, des « trains de santé »

N°	Observations et recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Mesures donnant suite aux recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	État d'avancement des mesures prévues
			Ecosan sont envoyés dans les zones défavorisées du point de vue environnemental. Ces dispensaires mobiles transportent des fournitures humanitaires et des spécialistes hautement qualifiés; les wagons sont équipés en cabinet médical et les habitants des zones isolées y subissent des examens spécialisés de différentes sortes et y reçoivent une aide médicale. En 2006, les trains de santé ont apportés dans différentes régions une aide humanitaire d'une valeur de 600 millions de sums; les femmes et les enfants représentent 70 % de la population examinée.
24.	Prévention du suicide chez les femmes	Collecter des informations sur les familles en difficulté dans les différentes régions, y mener une action individuelle d'information	Les réunions de la commission gouvernementale permanente pour la mise en œuvre du décret présidentiel n° UP-3434 du 25 mai 2004, « Mesures complémentaires de soutien à l'activité du Comité des femmes d'Ouzbékistan » sont l'occasion d'un rapport trimestriel sur l'activité des comités régionaux des femmes auprès des familles à risque et des femmes en situation de crise, ainsi que d'un rapport des services de répression et des services sanitaires sur le sujet. Le Comité des femmes coordonne dans ce domaine l'activité des organisations non gouvernementales sans but lucratif et des centres de crise existants.
25.	Prendre des mesures pour éliminer la polygamie	Pour prévenir la polygamie chez les hommes : Expliquer dans la population les dispositions du Code de la famille et du Code pénal; Perfectionner les activités visant à donner aux hommes le sens de leurs responsabilités familiales; Faire diffuser par les médias des informations sur les conséquences néfastes de la polygamie.	L'article 126 du Code pénal sanctionne la polygamie. Mais il y a eu 22 cas constatés au premier semestre de 2006. Dans tous les séminaires d'initiation au droit (il y en a eu plus de 6 000 ces deux dernières années), on explique les dispositions de la législation ouzbèke sur ce sujet. Des émissions de télévision et de radio et des articles dans les journaux et magazines font une large place aux responsabilités familiales.

N°	Observations et recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Mesures donnant suite aux recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	État d'avancement des mesures prévues
26.	Mettre en place des dispositifs favorisant une bonne santé mentale des femmes	Créer au Centre scientifique et pratique « Oila » (La famille) et dans ses antennes régionales des centres de crise pour la réadaptation sociopsychologique et l'aide juridique aux femmes et aux adolescentes	Dans toutes les régions ont été créés des centres de crise qui apportent l'aide nécessaire aux femmes et aux adolescentes. Les femmes reçoivent, selon les besoins une aide juridique, un soutien psychologique et médical. Depuis 2004, en vertu d'un décret présidentiel, il y a, dans les instances locales, un poste nouveau, celui de consultant pour les questions d'éducation religieuse, spirituelle et morale. Il travaille avec les familles en difficulté, avec les femmes en situation de crise, avec les délinquantes, avec les femmes qui ont un mode de vie peu satisfaisant, etc.
27.	Prendre des mesures pour éliminer les mariages précoces	Mener une action éducative parmi les parents et les jeunes sur les conséquences néfastes des mariages précoces Examiner tous les trimestres les mesures appliquées, avec la participation des organismes intéressés, mettre au point et réaliser des mesures complémentaires en ce sens	Les organismes gouvernementaux, associatifs et non gouvernementaux compétents mènent dans le pays une action de promotion d'un mode de vie sain, qui comprend la prévention des mariages précoces. De plus, les réunions de la commission gouvernementale permanente pour la mise en œuvre du décret présidentiel « Mesures complémentaires de soutien à l'activité du Comité des femmes d'Ouzbékistan » sont l'occasion d'un examen trimestriel de ces questions. Le nombre des mariages précoces a manifesté une tendance à la baisse ces dernières années, passant de 70 en 2004 à 58 en 2005.
28.	Définir des mesures spéciales de protection sociale des femmes rurales	Étudier le niveau de vie et les conditions de travail des femmes rurales et élaborer des programmes sociaux pour les améliorer Prendre des mesures pour développer la petite et moyenne entreprise parmi les femmes rurales	Les programmes territoriaux d'aide à l'emploi des femmes servent en premier lieu les intérêts des femmes rurales. On crée pour elles de petites entreprises et on organise le travail à domicile des femmes qui ont des enfants. Les femmes qui souhaitent lancer une affaire sont formées dans les programmes spéciaux du Centre de développement des marchés, de l'Association des femmes d'affaires et d'autres organisations. En outre, par décision présidentielle spéciale (n° 308, 2006), les familles nécessiteuses ayant des enfants reçoivent depuis 2006 une tête de gros bétail (25 000 familles environ en ont bénéficié). Ces familles ont accès à des crédits pour le développement de l'élevage, et les membres en reçoivent un livret de travail.

N°	Observations et recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Mesures donnant suite aux recommandations du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	État d'avancement des mesures prévues
		Perfectionner l'activité des antennes médicosociales dans les zones rurales	Par l'intermédiaire des antennes médicosociales, les établissements médicaux assurent la couverture médicale complète des femmes et des enfants dans les zones rurales, ainsi que les soins de santé.
		Organiser dans chaque province des séminaires sur le thème « Les femmes et les affaires »	Le Comité des femmes, avec d'autres associations, organise des séminaires à l'intention des femmes rurales sur différents moyens d'accroître leur participation à la vie active et leur protection sociale.
		Créer les conditions voulues pour le repos des femmes, organiser des activités sportives à leur intention	Des compétitions sportives sont organisées chaque année à l'échelon des districts, des municipalités, des provinces et à l'échelon national, et attirent de plus en plus des jeunes filles et des femmes rurales. Il y a actuellement près de 7 millions de femmes qui ont une activité sportive organisée dans le pays. On construit de nouveaux équipements sportifs et on en remet d'anciens en état. Dans chaque mahalla du pays (il y en a 10 000), il existe des centres sportifs pour la pratique du sport en famille.